

Inutilité énergétique

Pas de vent, pas d'électricité pendant 70% du temps

L'énergie éolienne est intermittente : vent efficace au mieux 30 % du temps. Elle est qualifiée de « fatale » car incontrôlable, aléatoire et donc non programmable. Par ailleurs elle n'est pas stockable.

Aussi quand on construit un complexe éolien industriel de grande puissance, comme celui prévu à Saint-Briec (500 MW), il faut impérativement disposer d'une autre source d'énergie, de puissance équivalente, avec une réactivité instantanée.

Ceci ne peut se faire qu'avec des centrales thermiques à gaz, à charbon, ou à lignite. C'est pourquoi à ce projet de complexe éolien est associée la construction d'une centrale à gaz à Landivisiau (comment peut-on oser parler d'indépendance ou d'autonomie énergétique alors qu'elle alimentée par du gaz importé ?).

Cette centrale, comme toutes les centrales classiques participera à la production de gaz carbonique et à **l'accroissement de l'effet de serre**.

L'Allemagne est ainsi devenue le premier pollueur d'Europe, en termes d'émission de dioxyde de carbone par les centrales à charbon et à lignite qui compensent l'intermittence de sa production éolienne et photovoltaïque.

Rappelons que de nombreux experts scientifiques indiquent que l'effet de serre est responsable de l'augmentation de la température de la planète et de la multiplication d'événements météorologiques extrêmes.

Avons-nous besoin de nouvelles sources d'énergies ?

La France est autonome pour son électricité et même excédentaire : + 8,56 % en 2013 (Bilan RTE : solde net des exports/imports) et cela s'est poursuivi depuis. L'éolien terrestre contribue faiblement à notre production nationale : 2,9 % en 2013.

Fort heureusement, notre production d'énergie est « mutualisée » : l'électricité provenant de n'importe où, va n'importe où, couvrant l'ensemble de notre territoire.

Cette situation est stable. L'arrivée de l'EPR de Flamanville sur le réseau est prévue théoriquement pour 2016 (pour 1700 MW) et EDF a lancé, avec l'accord des autorités de l'Etat, un programme de rénovation des centrales nucléaires afin de permettre de prolonger leur durée de vie de 20 ans, passant ainsi de 40 à 60 ans.

Le programme de transition énergétique prévoit par ailleurs des économies importantes par l'isolation des constructions et contribuer ainsi à la sobriété énergétique.

Ainsi, même en fermant quelques centrales nucléaires (hypothèse non mise en œuvre à ce jour) la France disposera encore au moins pendant 20 ans d'une production électrique qui la met à l'abri de tout besoin.

Pas plus de besoin en Bretagne qu'en France !

Le risque de black-out électrique régional, souvent agité opportunément pour culpabiliser les Bretons, est en réalité un problème de réseau et non pas un problème de production régionale. Utiliser cet argument pour justifier l'implantation des éoliennes est une manipulation.

Ce problème de réseau, longtemps non réglé, est en voie de résolution par notamment la nouvelle liaison haute tension en construction entre St Briec et Lorient.

Aberration économique

Coût du kWh éolien en mer : près de 4,5 fois plus cher

Le coût d'investissement est **pharaonique** : en baie de St Briec 2 milliards d'euros pour les éoliennes + 400 millions pour les câbles d'atterrage + 400 millions pour l'usine à gaz de Landivisiau (voir en page 5 la nécessité de compenser l'intermittence du vent) soit **2,8 milliards d'euros au moins (connus à ce jour)**.

Ailes Marines prévoit une production annuelle de 1,750 TWh, soit en comparant avec la production française de 550,9 TWh en 2013 (dernier bilan RTE) : **0,317 % seulement ! Tout ça pour ça !**

L'électricité éolienne n'étant pas compétitive, un tarif exorbitant d'achat est garanti par l'Etat aux producteurs sur 20 ans, en contradiction avec les règles de la concurrence. Le surcoût est payé par une taxe sur nos factures d'électricité (CSPE : Contribution au Service Public d'Electricité).

La CSPE était de 6,2 Milliards d'euros en 2014. Pour cet **impôt déguisé**, la C.R.E. (Commission de régulation de l'énergie) prévoit une augmentation de 50% d'ici 2025.

L'éolien industriel : un dictat d'Etat paré de « bonne conscience verte »

Réchauffement climatique, gaz à effet de serre, réduction du nucléaire, transition énergétique sont autant de thèmes popularisés, mais aussi des prétextes pour imposer un mix énergétique faisant la part belle à l'éolien industriel. Ceci n'est pas dénué d'électoratisme « vert » et désormais de lobbies industriels transnationaux.

Le site de la baie de St Briec a été choisi autoritairement, sans consultation de la population, sans études d'impacts environnementaux préalables.

Sous la pression des industriels de l'éolien, l'Etat a modifié la loi littoral et simplifié les procédures de décision : grand éolien terrestre autorisé à 1 km des rivages, traversée autorisée des zones protégées, 1 seule enquête publique par projet, détricotant ainsi des lois protectrices de l'environnement.

Les Maires sont invités à modifier leurs PLU (Plan Local d'Urbanisme, terrestres et maritimes).

Cela s'accompagne du lobbying des promoteurs auprès de certains acteurs locaux, n'hésitant pas à s'exercer à « chéquier ouvert » (en baie de St Briec : comités des pêches, Comité de voile,...).

Préparons l'avenir autrement un autre « mix énergétique » est possible

Notre autonomie assurée pour les prochains 20 ans est l'opportunité pour la « Recherche » d'énergies non intermittentes, durables, respectueuses de l'environnement : géothermie, hydrolienne, houlomotrice, méthanisation (biomasse : bois, déchets), etc...

S'y ajoutent les travaux d'isolation des bâtiments fortement créateurs d'emplois locaux peu délocalisables.

Avec quels moyens ? En particulier par une utilisation plus judicieuse des moyens financiers prévus pour les éoliennes industrielles, leurs coûts de fonctionnement pharaoniques : plus de 8 milliards d'euros sur 20 ans rien que pour la baie de Saint-Briec !

Rappelons que la Bretagne dispose d'un important potentiel de production à partir de la biomasse (bois, déchets de l'industrie agro-alimentaire et ménagers) et, peut-être dans un avenir proche, nous produirons de l'électricité à partir des hydroliennes, avant tout le monde.



Refusons le projet éolien industriel qui menace la baie de Saint Briec

Les raisons de nous y opposer

Saccage environnemental
Inutilité énergétique
Aberation économique

Refusons le dictat de l'Etat Préparons l'avenir autrement

« L'éolien nous est présenté comme une solution miracle. La réalité est tout autre. Abordé de manière isolée, purement mécanique et seulement écologique, l'éolien a, il est vrai, de réelles vertus. Mais dès que l'on prend en compte d'autres facteurs il chute de son piédestal. Dégradation des paysages, effets délétères sur les territoire ruraux, gouffre économique, lacune de production, etc..., les dégâts sont nombreux ».

Karine Grijol, Géographe - Universitaire

« La faiblesse du vent » www.bourin-editeur.fr
« Impacts, enjeux et contradictions de l'éolien en France »



au rdv de la Route du Rhum au Cap Fréhel le 2 novembre 2014

pour en savoir plus www.gardezlescaps.org

6 rue de la vieille côte - St Aide - 22240 FREHEL - tél 06 84 63 86 21